



CCAS

Délibération : 7

Conseil d'Administration

du 15 décembre 2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BERNAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021-

Délibération n° 28 -2021

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER, la Présidente

L'an deux mille vingt et un, le mercredi quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame FERAUD Sara, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame GUERRAND Sylvie, Monsieur BOULAYE Guillaume, Madame ERARD Elisabeth.

Excusés : Madame HEUDE Claudine.

Absentes : Monsieur WIENER Guillaume, Madame GENET Colette, Madame DAEL Camille, Monsieur LERAT Sébastien, Madame MAGNAN Nora, Madame MARY Brigitte, Monsieur DUBUCHE Gérard.

Date de la convocation : 07 décembre 2021

Objet :
RESIDENCE AUTONOMIE : RAPPEL DES CHARGES LOCATIVES SUR L'ANNEE 2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la réglementation en vigueur, les charges communes et les prestations individuelles pour les foyers logements peuvent être récupérées auprès des Résidents.

Ainsi, les dépenses estimées à hauteur de 74 797 € au budget 2021 ont été réalisées à hauteur de 73 142.74 €, ce qui conduit à un rappel sur charges de - 1 654.26 €, soit un rappel de :

T1 : - 17,30 €

T2 : - 24,14 €

T4 : - 38,73 €

DELIBERATION :

Vu le contrat de séjour de la Résidence Autonomie Lyliane Carpentier et notamment les modalités de révision figurant à l'Article « Révision de la redevance locative »

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER ET D'APPLIQUER** le rappel des charges locatives sur les montants proposés sur l'année 2021.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

Marie-Lyne VAGNER
Marie Lyne VAGNER

